

**TRANSPORT A LA DEMANDE TAXITUB**  
**UNE GESTION INFORMATISEE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-BRIEUC<sup>1</sup> [CABRI]**  
- COTES D'ARMOR -  
*EXPERIENCE REPRODUITE A GRASSE-ANTIBES, A POHER, EN ITALIE ET EN ESPAGNE<sup>2</sup>*

**CABRI Agglomération de Saint Briec**

3, place de la résistance – BP 4403

22 044 Saint-Brieuc Cedex 2

☎: 02.96.77.20.00

Fax : 02.96.77.20.01

**Informations Point Tub**

8, place du Guesclin

22 000 Saint-Brieuc

☎: 02.96.33.47.42

[www.cabri22.com](http://www.cabri22.com)  
[accueil@cabri22.com](mailto:accueil@cabri22.com)

## **PRESENTATION**

L'expérience porte sur la mise en place de ligne virtuelles de transport collectif et de transport à la demande, exclusivement gérées par un système informatique (le logiciel Optitod) qui reçoit les demandes de réservation du client, élabore les itinéraires des transporteurs, recherche et appelle le véhicule retenu pour lui proposer la course. Le système informatique permet une adaptation optimale de l'offre à la demande et une économie des frais de fonctionnement, liée notamment à un meilleur taux de remplissage des véhicules.

## **CONTEXTE**

### **LE TERRITOIRE :**

La CABRI, Communauté d'agglomération de Saint-Brieuc, regroupe 14 Communes autour du chef-lieu du département des Côtes d'Armor, soit 111 943 habitants, sur 24 498 hectares.

Avec 2 925 000 Kms parcourus chaque année, les Transports Urbains Briochins (TUB) ont transporté près de 6 000 000 de voyageurs sur les lignes régulières qui irriguent l'agglomération de Saint-Brieuc. Chaque année la CABRI met tout en œuvre pour améliorer et développer ce service qui demande par nature de s'adapter aux besoins de la population. Ainsi en complément des lignes de bus traditionnelles, la CABRI propose un service de transports à la demande, les TAXITUB.

### **LE PROCESSUS DE CREATION DE LA STRUCTURE**

*Taxitub service de transport à la demande* fonctionne sur les 14 communes de l'agglomération de Saint-Brieuc depuis 1991. L'objectif était de desservir une partie de la population localisée en zone périurbaine peu dense, lorsque la desserte régulière par le transport en commun n'était pas assurée.

Le *Gart* (Groupement des Autorités Responsables du Transport), salue une organisation mais aussi un système de réservation d'avant-garde, en remettant à TaxiTub le prix national de l'innovation.

L'Europe retient l'agglomération comme site pilote et l'accompagne financièrement. L'ADEME [l'Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie] prend le relais au niveau national. Ces soutiens ont permis à la CABRI de bénéficier en permanence des évolutions à apporter au système central de gestion informatique.

---

<sup>1</sup> La CABRI regroupe 14 Communes : Hillion, La Méaugon, Langueux, Plédran, Plérin, Ploufragan, Pordic, Saint-Brieuc, Saint-Julien, Trémuson, Trégueux, Yffiniac, Saint-Donan et Trémeloir.

<sup>2</sup> Expérience reproduite à Grasse-Antibes (Alpes Maritime), Communauté de Communes de Poher (Côtes d'Armor), Italie (ville de Terni) et Espagne (ville de Grenade).

En 1999, l'expérience a été reproduite (dite *TaxiCom*) sur le territoire peu dense de la Communauté de Commune de Poher (Côtes d'Armor).

### **Les objectifs qui ont conduit au lancement de ce service par les élus en 1990 :**

20 000 personnes dans l'agglomération ne bénéficiaient d'aucun transport en commun, soit parce que leur quartier ou leur hameau était enclavé donc inaccessible en bus, soit parce qu'ils étaient trop isolés. En même temps ces endroits, souvent peu habités, offraient un potentiel d'usagers insuffisant pour justifier financièrement la création de nouvelle ligne de bus. D'où l'idée des élus de lancer un système de navettes-taxis bien moins coûteux en matériel et en personnel.

## **FONCTIONNEMENT**

### **Qui porte la structure**

La **Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc (CABRI)** porte le service de transport à la demande TaxiTub.

### **Les partenaires**

Un partenariat s'est mis en place rapidement autour du projet de la CABRI. Il regroupait **l'ADEME** [*l'Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie*] (aide à la recherche de solution de transports économes), le **Programme Européen SAVE II** et les **Artisans-Taxis**.

### **L'organisation du réseau de partenaires**

Le service TaxiTub fonctionne du lundi au samedi de 6h30 à 20h sur les 14 communes de l'agglomération. Le service est utilisable de commune limitrophe à commune limitrophe, et de point d'arrêt TaxiTub à point d'arrêt TaxiTub ou de point d'arrêt TaxiTub au terminus des lignes régulières les plus proches pour permettre une correspondance dans les 3 minutes vers Saint-Brieuc. En 2004, près de 25 000 personnes ont été transportées avec ce service original et performant qui fait l'objet d'intérêt des autres collectivités françaises et européennes

### **Fonctionnement de l'expérience**

Pour l'utilisateur, TaxiTub se présente comme un réseau de transport classique tel que celui des Tub. Sur Saint-Brieuc, le réseau TaxiTub fonctionne avec des lignes, des itinéraires définis dans le guide TaxiTub. Sur les 13 autres communes de l'agglomération, les trajets se créent à la demande des clients. Sa principale originalité, est de ne fonctionner qu'à la demande des usagers.

L'utilisateur enregistre sa commande sur le serveur vocal (entre 10 jours et 45 minutes avant l'heure de départ souhaité) qui se charge de réserver un taxi. A l'heure dite, un véhicule se présente à l'arrêt TaxiTub, selon la réservation, il emmène son passagers à un autre point d'arrêt TaxiTub ou au terminus d'une ligne régulière de bus.

### **Le système propose deux formes de services :**

- des lignes « virtuelles » (mode fixe), qui présentent les mêmes caractéristiques qu'une ligne classique (trajets fixes, arrêts matérialisés, horaires déterminés...) à la différence qu'elles ne sont actionnées que si une réservation a été effectuée par téléphone ou par Internet au plus tard 45 minutes avant le départ prévu.
- un transport à la demande (mode dynamique), géré par le système informatique. Le client peut réserver son voyage 24h/24 et 7j/7 par téléphone (via un serveur vocal ou un opérateur). Doivent être précisés les arrêts de départ et d'arrivée, la date et l'heure souhaitées et le nombre de personnes à transporter.

Des trajets sur lignes régulières de bus : Toutes les lignes de bus offrant moins de 10 allers-retours quotidiens se transforment en lignes TaxiTub aux heures creuses. Ce basculement intervient dans la demi-heure qui suit les horaires de passage des bus

## **USAGE DES T.I.C. (TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION)**

### **TIC et Partenaires**

L'opération TaxiTub a nécessité l'installation du système informatique qui est : un serveur fonctionnant sous UNIX, des cartes téléphoniques DIALOGIC, l'arrivée de lignes analogiques dédiées au serveur vocal...

L'intérêt technique de l'informatique est de mettre en œuvre le droit de transport pour tous dans des conditions favorables en terme de services (possibilité de réserver 24h/24, facturation automatique...), l'optimisation des transports réalisés (taux de remplissage des véhicules, rabattement des personnes vers les pôles structurants du Pays...) et de protection de l'environnement en limitant les émissions de polluants.

Outre la gestion du transport, le système informatique permet un suivi efficace du service par l'édition de statistiques, la facturation automatique et le recueil des remarques sur une messagerie.

### **TIC et Usagers**

L'utilisateur de TaxiTub, dispose d'un n° de téléphone 02.96.62.02.22, avec un code personnel à huit chiffres (figurant sur la carte d'adhérent [l'adhésion est gratuite]), pour accéder au service. Par ce serveur téléphonique [d'un téléphone à touches], l'usagers peut effectuer une réservation, consulter et éventuellement annuler une réservation en cours.

De même le Site Internet <http://www.cabri22.com/Actions/action2.htm> permet d'accéder au plan du réseau et aux guides des horaires Tub et TaxiTub.

## **BUDGET ET RESSOURCES**

L'artisan taxi, ou le transporteur privé conventionné, est rémunéré par la collectivité. Ces prestataires sont payés sur une base de l'arrêté préfectoral réactualisé chaque année. Néanmoins, la CABRI, qui n'a pas à assumer des frais de matériel et de personnel, limite ainsi son coût d'exploitation.

En 2004, le prix d'un trajet en TaxiTub est revenu à la Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc à environ 9 €. Il aurait été supérieur à 152€ soit 15 fois plus, dans le cas d'une ligne régulière de bus.

L'acquisition du matériel informatique et de la licence d'exploitation du progiciel a été réalisée par la Communauté d'agglomération de Saint-Brieuc.

La ressource financière provient de la Communauté d'agglomération, soit 250 000 €HT.

Les **tarifs** pour l'utilisateur (2005) :

- ticket à l'unité : 1 €; carnet de 5 : 5 € Le titre de transport est valable pour le TaxiTub et un trajet Tub en correspondance dans les 60 minutes.
- Abonnements au mois : 25,60 € (scolaire/étudiant 20,10 €). L'abonnement mensuel donne accès aux réseaux TaxiTub et Tub sans limitation.

## **PERSONNEL**

Pour assurer ce service de transport à la demande, la Cabri fait appel à des artisans taxi et des transporteurs privés conventionnés, soit une vingtaine au total actuellement.

Le Service Transport de la Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc, Transport Urbain Briochin (TUB), dirige cette expérience. TaxiTub est géré par un opérateur à mi-temps, dont le salaire est assuré par la Collectivité.

## **RESULTAT ET EVALUATION**

Depuis son démarrage en 1991, le service de transport à la demande connaît une montée en puissance régulière. Environ 14 000 courses ont été réalisées en 2004. La course moyenne approche les 3 kms. En fin d'année, le service totalise donc près de 40 000 Kms au compteur.

Près de 25 000 passagers profitent chaque année du réseau TaxiTub. La clientèle est composée de 60% de scolaires, de 20% d'actifs et de 20% de retraités, demandeurs d'emploi... L'âge moyen des usagers est de 41 ans en ville, il varie entre 11 et 83 ans.

TaxiTub roule écologiquement ; en ne fonctionnant qu'à la demande, ce système de transport ne consomme que 5 500 litres de carburant dans l'année. Le même service, s'il était assuré par des lignes régulières de bus, engloutirait 450 000 litres de gazole.

**Les enjeux de cette opération :**

La desserte des zones rurales peu denses (déplacement vers les bourgs centres et les services qu'ils proposent, déplacement entre communes isolées) ; le transport de personnes à mobilité réduite (personnes âgées, jeunes, catégories sociales défavorisées...) ; la mise en réseau des acteurs du transport ; le développement de l'utilisation des TIC

**Conditions de réussite :**

La réussite de ce service suppose l'engagement des artisans taxi ou autres transporteurs, dont l'activité se voit confortée.

**PERSPECTIVES**

« *Là où les bus ne passent pas, TaxiTub prend le relais* ». Depuis son démarrage, il y a plus de 10 ans, le service de transport à la demande est, d'année en année, de plus en plus sollicité. La Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc a donc décidé de passer la vitesse supérieure. Le nouveau système, lancé en octobre 2003, va encore plus loin dans la performance, la simplicité, la sécurité. A la clef, une offre de déplacement sur mesure, réservée à tous les habitants de la Cabri. Il s'agit principalement de répondre aux demandes émanant des usagers et des mairies.